

DEC150928DR17

Décision portant nomination de Mme Véronique Dom aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR1563 intitulée Ambiances architecturales et urbaines

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC05A003DSI du 22 novembre 2005 approuvant le renouvellement de l'unité mixte n°1563 intitulée Ambiances architecturales et urbaines et nommant M. Henri Torgue en qualité de directeur ;

Vu la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR1563 intitulée Ambiances architecturales et urbaines, dont le directeur est M. Daniel Siret ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 09 mars 2015 ;

Considérant que Mme Véronique Dom a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la Délégation régionale Bretagne - Pays de la Loire du 04 juin au 06 juin 2012 et du 18 juin au 20 juin 2012,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Véronique Dom, assistante ingénieure, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°1563 intitulée Ambiances architecturales et urbaines, à compter du 09 mars 2015.

Mme Véronique Dom exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Véronique Dom est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le 20 mars 2015

Le directeur de l'unité

Daniel SIRET

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Clarisse DAVID

Visa du directeur de l'Ecole centrale de Nantes

Arnaud POITOU